

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 656 (Rect)

présenté par

M. Mesnier, Mme Gregoire, M. Taché, Mme Bagarry, M. Belhaddad, M. Borowczyk, Mme Brocard, M. Chiche, Mme Cloarec-Le Nabour, M. Da Silva, M. Marc Delatte, Mme Dufeu, Mme Fabre, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Gaillot, Mme Grandjean, Mme Granjus, Mme Iborra, Mme Janvier, Mme Khattabi, M. Laabid, Mme Lazaar, Mme Lecocq, M. Maillard, M. Michels, Mme Valérie Petit, Mme Peyron, M. Pietraszewski, Mme Pitollat, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Taquet, M. Touraine, Mme Toutut-Picard, Mme Vidal, Mme Vignon, Mme Wonner, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport sur la mise en place d'un sous-objectif « recherche », isolé au sein de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire de la recherche une catégorie précise de dépenses prise en compte dans l'ONDAM. Cette proposition est notamment cohérente avec la volonté des centres hospitaliers universitaires d'asseoir leurs actions de recherche sur des financements pérennes, stables et constants.

En effet, la loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005 relative aux lois de financement de la sécurité sociale dispose que la loi de financement de la sécurité sociale fixe dans sa partie comprenant les dispositions relatives aux dépenses pour l'année à venir, la loi de financement de la sécurité sociale : les objectifs de dépenses de l'ensemble des régimes obligatoires de base par branche, et de manière spécifique, ceux du régime général, ainsi que, le cas échéant, leurs sous-objectifs.

Dans la mesure où, la liste des éventuels sous-objectifs et la détermination du périmètre de chacun d'entre eux sont fixées par le Gouvernement après consultation des commissions parlementaires

saisies au fond des projets de loi de financement de la sécurité sociale, cet amendement vise à lancer une réflexion sur un sous objectif dédié à la recherche.